

Conseil d'établissement

Procès-verbal de la 3^e séance ordinaire du conseil d'établissement,
tenue le 16 avril 2024, à 16 h 15, à la Table des 3 Vallées

Étaient présents : Mmes Marielle Goulart, Nathalie Séguin et Carole Lefebvre
MM. Stéphane Robinson, Gérard Fisher, Éric Sabourin, Simon Martin, Jason Smith et
Martin Barrette

Était absente: Madame Josée Danis (remplacée par madame Carole Lefebvre),

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 16 h 32. Mme Carole Lefebvre agira à titre de secrétaire en remplacement de madame Josée Danis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Barrette souhaite la bienvenue à tous et présente les nouveaux membres monsieur Éric Sabourin élève en Cuisine et monsieur Simon Martin du Château Montebello. Madame Nathalie Séguin fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté avec une correction au point, *Suivi au procès-verbal*. La date indiquée devrait lire le 23 janvier 2024 et non le 22 janvier 2023.

RÉSOLUTION 2324-CE3-01

Il est proposé par monsieur Gérard Fisher;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 janvier 2024

Il n'y a pas de changement au procès-verbal.

RÉSOLUTION 2324-CE3-02

Il est proposé par monsieur Gérard Fisher;

QUE le procès-verbal du 3 octobre 2023 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

La direction mentionne qu'à la suite de la résolution en lien avec la loi 23 qui permet aux membres du CÉ de participer aux rencontres à distance, une modification a été inscrite dans le *Cahier des règles de régie interne s'adressant aux membres et à la direction d'établissement*.

RÉSOLUTION 2324-CE3-03

Il est proposé par monsieur Gérard Fisher;

QUE le suivi au procès-verbal soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public n'est présente.

6. ADMINISTRATION DU CENTRE

a) **Calendrier scolaire**

La direction présente le calendrier scolaire 2024-2025 et mentionne qu'il est similaire à celui du secteur jeune afin minimiser les absences de certains de nos élèves qui sont parents d'enfants qui fréquentent des écoles primaires ou secondaire.

RÉSOLUTION 2324-CE3-04

Il est proposé par monsieur Jason Smith;

QUE le calendrier scolaire 2024-2025 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) **Article 96.22**

La direction présente le document contenant les travaux à prioriser. Ce document a été soumis à une consultation auprès du conseil des enseignants. Il s'agit de travaux d'envergure qui relèvent des services des ressources matérielles du centre de services scolaire.

RÉSOLUTION 2324-CE3-05

Il est proposé par monsieur Stéphane Robinson;

QUE l'Article 96.22 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) **Consultation de l'acte d'établissement**

La direction présente le document et précise que sous la colonne, ***Ordre(s) d'Enseignement***, il est indiqué que nos locaux peuvent aussi être occupés par la FGA. Cela permet de faciliter le processus dans l'éventualité où nous souhaiterions offrir des formations en concomitance sur place. Il a été soulevé que la désignation des immeubles doit être changée pour Gatineau et Papineauville au lieu de la Lièvre et Seigneurie.

RÉSOLUTION 2324-CE3-06

Il est proposé par madame Nathalie Séguin;

QUE la Consultation de l'acte d'établissement soit adoptée avec les modifications des noms des immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Consultation du plan triennal

La direction présente le document et précise que le nombre d'élèves indiqué dans nos établissements fait référence à la capacité maximale selon une plage horaire de jour et de soir. Cela ne représente pas le nombre d'élèves qui fréquentent actuellement.

Il est également soulevé que les noms des immeubles doivent-être modifiés comme pour l'acte d'établissement.

RÉSOLUTION 2324-CE3-07

Il est proposé par madame Nathalie Séguin;

QUE la Consultation du plan triennal soit adopté avec les modifications des noms des immeubles et la correction du nom du centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PROJET ÉDUCATIF

La direction présente le document et mentionne que les cibles indiquées doivent être atteintes dans un maximum de quatre ans.

Il est précisé que la cible du nombre de partenariats avec les entreprises est par secteur de formation et non par programme. Il est aussi mentionné que les AEP ne sont pas comptabilisés dans nos statistiques puisqu'ils relèvent du service régional de la FP en Outaouais. Il en est de même pour les prêts de carte d'enseignement puisque les élèves sont inscrits dans le CFP qui prête la carte. C'est le cas pour le DEP en assistance à la personne en établissement et à domicile que nous offrons à Papineauville. Les élèves sont officiellement inscrits au CSS des Portages de l'Outaouais.

RÉSOLUTION 2324-CE3-08

Il est proposé par monsieur Gérard Fischer;

QUE le projet éducatif soit adopté telle que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été soulevée.

9. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 13 mai.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2324-CE3-09

Il est proposé par madame Nathalie Séguin;

Que la séance soit levée à 18 h 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nathalie Séguin
Présidente

Carole Lefebvre
Secrétaire de centre

Date

Date